

AFRIQUE DE L'OUEST

Plus de 7 milliards de Fcfa de la CEDEAO pour booster la filière lait



Deuxième région importatrice de produits laitiers en Afrique, la communauté ouest africaine veut renverser la tendance en boostant sa production locale.

CAMEROUN /
EXPLOITATION MARITIME

Un certificat d'inspection requis pour pratiquer la pêche industrielle



BURKINA FASO / BÉTAIL

Le pays étend l'identification digitale des animaux à l'échelle nationale



Après une phase pilote concluante en 2024, le Centre de promotion de l'aviculture et de la multiplication des animaux performants (CPAMAP) a lancé l'extension du système d'identification digitale du bétail sur toute l'étendue du territoire national.

ÉLEVAGE

d'Afrique

INFO

Pour l'élevage, la pêche et les chaînes de valeur

N°071 du Mardi 16 au Lundi 22 Décembre 2025 - Prix: 500 Fcfa

Hebdomadaire



CÔTE D'IVOIRE

Les marchés de volailles d'Abidjan désinfectés

PÊCHE ET AQUACULTURE

Bamako a organisé la 4^e édition des Journées du Poisson du Mali

La 4^e édition des Journées du Poisson du Mali s'est déroulée du jeudi 11 au samedi 13 décembre 2025 au Palais de la Culture Amadou Hampâté Bâ, sous la présidence du Premier ministre, Général de Division Abdoulaye Maïga, représentant le Président de la Transition, le Général d'Armée Assimi Goïta, parrain de l'événement.



La cérémonie a rassemblé plusieurs membres du gouvernement, le corps diplomatique ainsi que les acteurs et partenaires du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture. Dans son discours, le Ministre de l'Élevage et de la Pêche, Youba Ba, a salué les efforts du gouvernement et présenté les perspectives pour la filière. Selon lui, ces Journées visent

à donner une visibilité importante au secteur, à favoriser les échanges et la sensibilisation, ainsi qu'à promouvoir les acteurs qui contribuent au développement de la pêche et de l'aquaculture. Elles s'inscrivent dans la vision stratégique "Mali Kura Nièta sira ka bèn san 2063 ma" et dans l'Axe 3 de la feuille de route gouvernementale. Le Ministre a

rappelé que le Mali dispose d'un important potentiel halieutique, avec un réseau hydrographique de 4 500 km et de vastes superficies d'eaux libres. La pêche et l'aquaculture représentent un levier pour la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus et la lutte contre l'exode rural. Cependant, la filière est confrontée à la baisse des

captures due à la sécheresse, aux changements hydrologiques et à la dégradation des écosystèmes aquatiques. Pour y remédier, le gouvernement mise sur la rationalisation des pêches et le développement de la pisciculture. Les résultats obtenus sont encourageants : 120 382 tonnes de poissons produites en 2025, dont 7 039 tonnes issues de la pisciculture, 12 unités artisanales de fabrication de glace mises en place à Bamako et 200 tonnes d'aliments poissons offertes aux producteurs. Le Ministre a également présenté les perspectives qui sont entre autres,

la valorisation des plans d'eau, l'intensification de la production avec l'implication du secteur privé, la promotion des bonnes pratiques de pêche durable et renforcement de la recherche. Il a souligné la nécessité de poursuivre la formation des acteurs et de résoudre les contraintes liées au financement, à l'accès aux plans d'eau et aux capacités techniques. Cette 4^e édition des Journées du Poisson a offert un espace d'échanges et de promotion pour l'ensemble du secteur du Mali.

Par
Sandrine KOUADJO

C.I. / RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

La CAEF du Sénat a adopté le budget 2026 du MIRAH

La Commission des Affaires Économiques et Financières (CAEF) du Sénat ivoirien a adopté, jeudi 11 décembre 2025, à l'unanimité de ses membres, le budget 2026 du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH). C'est avec une profonde satisfaction que le Ministre Sidi Tiémoko Touré, a défendu la proposition de budget 2026 de son département devant la CAEF du Sénat, à la Fondation Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro. « Je suis particulièrement heureux de souligner que ce budget a été adopté à l'unanimité par les membres de la CAEF ! Ce vote est un témoignage fort de la confiance renouvelée de la Représentation Nationale dans la vision stratégique que nous portons pour garantir la souveraineté alimentaire de notre Nation », a confié le Ministre Sidi Touré. Fixé à 26 700 912 028 F



CFA, ce montant du budget 2026 du MIRAH marque une augmentation significative de près de 5 milliards par rapport à l'exercice 2025. Une croissance qui donne les moyens au MIRAH d'une ambition à la hauteur des défis qui attend ce Ministère. Structuré autour de quatre programmes stratégiques, ce budget 2026 est le levier essentiel pour consolider les acquis et pérenniser les succès de ces dernières années

du MIRAH. Il s'agit aussi, pour le Ministre Sidi Touré et ses collaborateurs, d'intensifier résolument leurs actions sur le terrain. Avec ce budget 2026 à la hausse, le MIRAH pourra atteindre, sans réserve, les objectifs ambitieux fixés dans le cadre du nouveau Plan National de Développement (PND) 2026-2030, en faveur de la croissance et de la création d'emplois.

Par
A. SELFOUR

BURKINA FASO/ BÉTAIL

Le pays étend l'identification digitale des animaux à l'échelle nationale



Après une phase pilote concluante en 2024, le Centre de promotion de l'aviculture et de la multiplication des animaux performants (CPAMAP) a lancé l'extension du système d'identification digitale du bétail sur toute l'étendue du territoire national. Cette technologie innovante repose sur l'introduction, par voie orale, d'une puce électronique à identifiant unique, encapsulée dans une enveloppe en céramique. Une fois ingérée, la puce se loge dans le rumen de l'animal, garantissant ainsi une identification permanente et infalsifiable. Selon les techniciens, l'objectif principal est de renforcer la traçabilité du bétail, un outil clé pour lutter efficacement contre les vols et les disparitions. L'identification digitale présente un intérêt stratégique dans les zones exposées à l'insécurité. Les 10 et 11 décembre 2025, une équipe du CPAMAP, conduite par son Directeur général monsieur Ardjouma SIRIMA, a mené des opérations d'identification dans les régions du Goulmou et du Bankui. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique progressive de généralisation à l'ensemble du territoire national.

Par S. K. avec MARAH

PRODUCTION ANIMALE

Le Nigéria renforce sa capacité à accéder aux opportunités de financement climatique

Le Nigéria intensifié ses efforts pour renforcer sa capacité à accéder aux opportunités de financement climatique, dans le cadre des réformes en cours visant à bâtir un secteur de l'élevage résilient et compétitif à l'échelle mondiale.

Jeudi 11 décembre 2025, à Abuja, lors d'un atelier de renforcement des capacités sur l'amélioration de l'accès au financement de l'adaptation au changement climatique pour des systèmes de production animale résilients au climat, le Ministre nigérien de l'Élevage, Idi Mukhtar Maiha, a fait cette déclaration : « Renforcer les capacités nationales d'accès aux financements climatiques est essentiel pour bâtir un secteur de l'élevage résilient ». Cet atelier a été organisé par le Ministère fédéral de l'Élevage en collaboration avec le Groupe africain d'experts négociateurs (AGNES) et avec le soutien de la GIZ. Le Ministre Maiha a fait savoir que l'amélioration de l'expertise nationale en matière de financement vert et d'élaboration de propositions est au cœur du



programme de réforme du Ministère et essentielle pour réaliser des investissements respectueux du climat, des systèmes de production durables et des mécanismes de financement innovants. Le Ministre nigérien de l'Élevage a expliqué que le secteur de l'élevage nigérien a besoin d'un accès ciblé à des financements verts et innovants pour moderniser les systèmes de production, renforcer les services vétérinaires, améliorer la génétique, soutenir le développement des ranchs et accroître la productivité globale. Ces priorités, a-t-il souligné, sont inscrites dans la Stratégie d'accélération de la

croissance de l'élevage au Nigéria (NL-GAS) et dans le Plan directeur de l'élevage du Nigéria. Selon lui, les normes du marché mondial exigent désormais des mesures plus strictes en matière de traçabilité, de bien-être animal et de surveillance des émissions, ce qui rend la production animale résiliente au climat essentiel à la sécurité alimentaire, à la compétitivité et à la consolidation de la paix.

Transformer les défis climatiques du Nigéria

Idi Mukhtar Maiha a souligné l'importance de structures de fi-

nancement efficaces, de partenariats solides et d'une planification nationale coordonnée, a décrit cet engagement comme une plateforme stratégique pour explorer des options de financement novatrices et adapter les enseignements tirés des meilleures pratiques mondiales. Le Ministre Maiha a ajouté que des réformes telles que la création de l'Agence nigérienne d'approvisionnement en bétail et la mise en œuvre en cours du Plan directeur visent à créer de nouvelles opportunités en matière de création d'emplois, de diversification économique et d'expansion de la chaîne de valeur. S'exprimant sur le débat mondial concernant les émissions provenant de l'élevage, le ministre a posé la question suivante : « La vache doit-elle être considérée comme un agent ou une victime du changement climatique ? » Il a annoncé son intention de créer un groupe de travail numérique sur le changement climatique, en partenariat avec des acteurs mondiaux des TIC et des négociateurs africains sur le climat, afin d'évaluer les vulnérabilités et le potentiel des systèmes d'élevage nigériens. Auparavant, la secrétaire permanente, Mme

Chinyere Ijeoma Akujobi, représentante du directeur technique, M. Alike Peter, a félicité le groupe de travail technique du Ministère sur le changement climatique et a exhorté les participants à transformer les défis climatiques du Nigéria en nouvelles opportunités. Prenant également la parole, le directeur général de l'Association des professionnels de l'industrie alimentaire du Nigéria (FIPAN), le Dr Toromade Francis, a souligné que l'insuffisance d'aliments pour le bétail et d'eau constituait un frein majeur à la productivité animale. Il a plaidé pour des modèles de financement innovants et des systèmes de soutien renforcés afin de relever ces défis persistants du secteur. Le chef d'équipe d'AGNES, Dr George Wamukoya, a décrit l'atelier de renforcement des capacités comme une « étape clé vers le renforcement des partenariats entre le secteur privé et le gouvernement ». Il a souligné qu'une collaboration soutenue serait essentielle pour débloquer les opportunités de financement climatique et impulser une transformation sectorielle à long terme.

Par
S.K. et média

FILIÈRE AVICOLE

Le Bénin bénéficie de plus de 60 milliards de FCFA pour développer le secteur

Le Bénin bénéficie de 102,12 millions d'euros, soit 66 986 328 840,00 Franc CFA, un prêt octroyé par la Banque Africaine de Développement (BAD) pour développer sa filière avicole.

Il permettra de mettre en œuvre la première phase du Programme de transformation de l'agriculture dans la zone des Savanes, dont l'objectif est d'accroître durablement la production nationale de viande de volailles qui respecte les normes, par l'intégration des chaînes de valeur maïs, soja et volaille. Et permettra ainsi de renforcer la souveraineté alimentaire, d'améliorer la sécurité nutritionnelle des populations, de créer des emplois et de promouvoir un développement économique inclusif. Selon Robert

Masumbuko, responsable pays du Groupe de la Banque africaine de développement au Bénin, « Le Groupe de la Banque africaine de développement à travers ce projet promeut l'utilisation de technologies agricoles appropriées et l'implication du secteur privé, pour améliorer la productivité dans la zone des Savanes en s'inspirant de l'expérience du Brésil où la transformation des Cerrados a permis d'en faire un véritable "food basket". Le programme sera mis en œuvre en plusieurs phases pour accompagner progressivement la montée en puissance de la filière avicole, en particulier la production de poulets de chair, dont les besoins en intrants sont élevés ». Exécuté sur la période 2026-2030, ce projet permettra d'aménager 120 000 hectares de maïs et 80 000

hectares de soja ainsi que la production à terme d'environ 41 000 tonnes de viande de volaille. Il fournira des kits d'élevage de poulet de chair, des semences certifiées, ainsi que les engrais et les produits phytosanitaires aux bénéficiaires. Il y'a aussi un appui sous forme d'équipements portatifs destinés à améliorer les semis et la gestion des cultures aux petits exploitants agricoles. Le projet va également promouvoir l'utilisation de bonnes pratiques agricoles, la gestion structurée de l'eau, la résilience et l'adaptation au changement climatique et la lutte antiparasitaire. Cette initiative prévoit aussi la mise en place d'une plateforme multi-acteurs de recherche et d'innovation agroécologique sur les systèmes de culture à base du maïs et du soja. Elle fera aussi la promotion des se-



mences climato-résilientes et riche en nutriments. Le programme permettra de renforcer les capacités de stockage par la construction de 60 magasins de 1000 tonnes, 90 magasins de 500 tonnes et 150 aires de séchage de 200 mètres carré. La région des Savanes du Bénin accueillera le projet et profitera directement à près de 50 000 personnes et 500 000 de façon indirecte, dont 30 % de femmes

pour chacun des groupes cibles. En 2022, la consommation de volaille au Bénin était essentiellement couverte par les importations (environ 93%), avec plus de 132 000 tonnes importées pour seulement 10 000 tonnes de production locale, révélant une forte dépendance extérieure. Ce projet permettra donc au pays de combler progressivement sa demande locale.

Par Aristide KOFFI

CÔTE D'IVOIRE

Les marchés de volailles d'Abidjan désinfectés

Le Ministère des Ressources animales et halieutiques (MIRAH) a organisé, du 09 au 13 décembre 2025, une opération de désinfection des marchés de volailles dans le District d'Abidjan.

Ces marchés, qui sont les lieux de rassemblement de volailles d'origines diverses de toutes espèces et de tous âges, constituent un maillon à haut risque d'introduction et de propagation du virus au niveau de la chaîne des valeurs avicoles. Ils sont caractérisés par un faible niveau de biosécurité qui se traduit par un manque d'hygiène, une insuffisance de matériels de collecte, de moyens de transports adaptés et d'infrastructures de commercialisation de volailles et de leurs produits. Aussi, les mouvements de volailles des fermes vers les marchés et vice-versa constituent des risques d'introduction et de propagation des agents pathogènes. Socle de la biosécurité, le nettoyage et la désinfection sont une nécessité pour maintenir au plus bas, la pression du virus. Ainsi, la fermeture des marchés du District d'Abidjan en vue de leur nettoyage et désinfection, s'est déroulée dans la période du 09 au 13 Décembre 2025. L'opération a permis de réduire d'une part le contact entre les acteurs et le virus, d'autre part, la pression virale dans les marchés. En effet, dans le but d'opérationnaliser cette importante mesure sanitaire, une séance de travail avait été organisée entre la Direction des Services Vétérinaires (DSV), les Services Vétérinaires du District d'Abidjan (SVDA), le Projet de renforcement de la surveillance épidémiologique des dangers sanitaires (Pro-dangers sanitaires) et l'Interprofession avicole ainsi que les responsables des principaux marchés. Au terme de ces différentes rencontres, les conclusions suivantes avaient été adoptées : la fermeture des marchés de volailles en trois phases, l'instauration systématique de laissez-pas-



ser pour le ravitaillement des marchés en volailles et la mise en place de cahiers de traçabilité dans tous les marchés. L'objectif générale de cette opération était de contribuer à l'amélioration de la biosécurité au niveau des marchés de volailles dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire.

Le but de la mission

De façon spécifique, il s'agissait de désinfecter les installations, les équipements et le matériel préalablement lavés par les acteurs au niveau des marchés de volailles vivantes, de sensibiliser les revendeurs et les transformateurs de volailles au niveau des marchés et de cartographier les marchés de volailles du District d'Abidjan. Au terme de cette opération, il faudrait arriver à désinfecter les installations, les équipements et le matériel préalablement lavés par les acteurs au niveau des marchés de volailles vivantes. Aussi, les revendeurs et les transformateurs de volailles au niveau des marchés ont-ils été sensibilisés et les marchés de volailles du District d'Abidjan cartographiés. Il est bon de savoir que l'opérations de nettoyage et de dés-

infection des marchés du District d'Abidjan s'est déroulée dans chaque marché d'Abidjan à travers des actions de nettoyage assurées par les revendeurs. La désinfection proprement dite, a été assurée par la Direction des Services Vétérinaires (DSV), la

Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire (DAHA) du District d'Abidjan et le Projet de renforcement de la surveillance épidémiologique des dangers sanitaires (Pro-dangers sanitaires). Le nettoyage a consisté à éliminer toutes les souillures visibles

sur les murs, le sol, le toit, le matériel de vente (cages, mangeoires, abreuvoirs, etc.) mais aussi les moyens et le matériel de transport de la volaille vivante. Le fumier et les litières ont été enlevés, empilés et aspergés de désinfectant avant destruction. Le désinfectant a été ensuite appliqué par les agents des Services Vétérinaires à l'aide d'un atomiseur ou de pulvérisateurs. Les acteurs à travers des focus groupe, ont été sensibilisés dans les marchés sur les bonnes pratiques de biosécurité. Cette opération est à l'attention des acteurs de l'aviculture de façon générale et plus spécialement à l'endroit des revendeurs de volailles vivantes. Cette opération de désinfection des marchés de volailles s'est faite dans le District d'Abidjan par trois (3) équipes de 4 agents issus de la Direction des Services Vétérinaires, de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire (DAHA) du District d'Abidjan et du Projet de renforcement de la surveillance épidémiologique des dangers sanitaires (Pro-dangers sanitaires).

Par
André SELFOUR

Dr Kallo Vessaly (DSVBA) :

« Cette opération est importante »

Le coup d'envoi de cette opération de désinfection des marchés de volailles a été donné, vendredi 12 décembre 2021, au marché de volaille du Grand Marché de Treichville à Abidjan, par le MIRAH, en collaboration avec la Direction des Services Vétérinaires et du bien-être animal (DSVBA), et le Projet de renforcement de la surveillance épidémiologique des dangers sanitaires (Pro-dangers sanitaires). Cette action, qui a lieu à quelques semaines des fêtes de fin d'année, visait à contribuer à l'amélioration de la biosécurité au niveau des marchés de volailles dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire. Le Directeur des Services Vétérinaires et du bien-être animal, Dr Kallo Vessaly, a expliqué l'enjeu de cette opération qui protège à la fois les volailles et les consommateurs. « Cette opération est importante parce que nos marchés de volailles, ce sont des animaux vivants qui sont vendus et ces animaux ont besoin d'un minimum de bien-être, de salubrité », a-t-il dit. « Un endroit bien nettoyé pour vendre de la volaille, permet à l'animal de ne pas tomber malade pendant toute l'opération de vente parce qu'on ne doit acheter que des animaux en bonne santé », a-t-il affirmé. Il a ajouté que cette opération permet d'éviter aussi aux revendeurs d'administrer des médicaments aux volailles pendant la période de vente. Kaboré Janvier, Secrétaire adjoint de l'Association nationale des revendeurs de volailles en Côte d'Ivoire, a salué cette action initiée par les autorités ivoiriennes. Il a indiqué que d'autres démarches sont menées pour éviter le phénomène de vente parallèle et a tenu à rassurer les consommateurs de la disponibilité de la volaille de bonne qualité. L'opération de désinfection des marchés de volailles s'est déroulée en deux étapes : le lavage effectué par les revendeurs eux-mêmes, qui permet d'ôter la matière organique et certains germes, puis la désinfection des installations, des équipements et du matériel qui est assurée par la Direction des Services Vétérinaires, la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire (DAHA) du District d'Abidjan et le Projet de renforcement de la surveillance épidémiologique des dangers sanitaires (Pro-dangers sanitaires). Ce sont 70 marchés à volailles du District d'Abidjan qui sont concernés par cette opération de nettoyage et de désinfection.

Par Mireille YAPO

RESSOURCES AQUATIQUES

La BAD finance un programme de pêche dans les pays de l'Afrique Australe

La Banque Africaine de Développement (BAD) a financé un programme de pêche qui a amélioré la vie de 2 millions de personnes et transformé 16 pays de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC).



Cette initiative régionale a profondément transformé la gestion des ressources aquatiques et dynamisé le commerce transfrontalier de poisson. Elle améliore aujourd'hui la vie de près de trois millions de personnes en Afrique australe, en augmentant la production, la consommation et les revenus liés au poisson. Le Programme pour l'amélioration de la gouvernance des pêches et des corridors commerciaux de l'économie bleue (PROFISHBLUE) a généré des volumes d'échanges transfrontaliers dépassant les 500 000 tonnes au cours des quatre dernières années, créant des emplois, renforçant la sécurité alimentaire et contribuant à la résilience climatique dans 16 États membres de la SADC. Cette initiative a permis de renforcer les capacités de plus de 250 000 bénéficiaires dans sept pays du Fonds africain de développement (République démocratique du Congo, Madagascar, Malawi, Mozambique, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) grâce à diverses formations, des programmes de transfert de connaissances, des équipements et outils d'assurance qualité du poisson et des véhicules de transport frigorifiques. La formation a couvert de nombreux domaines, notamment la chaîne de valeur du poisson et son exploitation après la capture, le développement d'entreprises et l'incubation de PME, les programmes d'amélioration génétique des espèces endémiques de tilapia, les normes communes et l'harmonisation des politiques en collaboration avec les bureaux de normalisation et les agents des douanes, la nutri-

tion et le développement de produits à base de poisson, la planification des investissements dans l'économie bleue et les mécanismes de financement. Un soutien supplémentaire a été apporté à l'évaluation des stocks de poissons dans les lacs transfrontaliers, aux systèmes de surveillance des navires pour lutter contre la pêche illégale, à la formation à l'inspection des navires et aux statistiques sur les captures de poissons.

Reconnaissance
envers la BAD

À l'occasion de la Journée mondiale de la pêche, le 21 novembre, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Groupe de la Banque africaine de développement et des partenaires stratégiques se sont réunis à Gaborone pour célébrer ces réussites et montrer comment le projet a transformé les chaînes de valeur du poisson et les marchés de consommation locaux depuis son lancement en 2022. Cette initiative, financée par un don de 9,2 millions de dollars, soit 5,157,070,966 40 CFA (plus de 5 milliards 157 millions Cfa) dans le cadre du FAD 15 du Groupe de la Banque africaine de développement a réussi à faciliter l'intégration régionale et le

développement économique en améliorant la gouvernance des pêches et en établissant des corridors de commerce durables pour l'économie bleue. Cette année, la Journée mondiale de la pêche s'inscrivait dans le droit fil de l'approche communautaire et de la gouvernance multiveaux de PROFISHBLUE, ainsi que de son impact mesurable sur les communautés de pêcheurs à travers l'Afrique australe. Le rassemblement a réuni des responsables gouvernementaux, des partenaires au développement, des représentants du secteur privé et des parties prenantes de la société civile afin de tracer la voie à suivre pour un développement durable de la pêche dans la région. « Nous sommes reconnaissants envers le Groupe de la Banque africaine de développement pour le financement de la mise en œuvre de ce projet dans le cadre de l'économie bleue », a déclaré le directeur Domingos Gove au nom d'Angele Makombo Ntumba, secrétaire adjointe de la SADC chargée de l'intégration régionale. « Ce soutien a démontré notre capacité à améliorer les systèmes alimentaires aquatiques au profit de plus de 380 millions de personnes dans la région ».

Témoignages

Le projet a démontré avec

succès que les ressources halieutiques peuvent être gérées de manière durable, équitable et résiliente face au changement climatique et aux chocs externes. « Le projet PROFISHBLUE a montré les meilleures pratiques en matière d'intégration régionale des corridors commerciaux de l'économie bleue et du commerce transfrontalier du poisson », a déclaré Neeraj Vij, responsable régional du secteur des opérations Nourrir l'Afrique pour l'Afrique australe à la Banque africaine de développement. « Environ 3 milliards de personnes dépendent des chaînes d'approvisionnement mondiales pour les aliments d'origine aquatique, contribuant ainsi à hauteur de 300 milliards de dollars par an à l'économie mondiale. Ce projet démontre comment un investissement stratégique dans la gouvernance des pêches peut créer des chaînes de valeur compétitives, génératrices d'emplois et de moyens de subsistance, tout en éradiquant l'extrême pauvreté, particulièrement en milieu rural ». M.Vij a réaffirmé l'engagement du Groupe de la Banque africaine de développement à élargir le soutien aux initiatives en faveur de l'économie bleue dans l'ensemble des États membres de la SADC. Les principaux partenaires en œuvre sont l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agricul-

ture (FAO), l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds mondial pour la nature (WWF), WorldFish et l'Organisation africaine de normalisation (ARSO). Kagisanyo Bedi, directeur de la Pêche et de l'apiculture au ministère des Terres et de l'Agriculture du Botswana, a salué cette initiative qui crée une plateforme essentielle d'apprentissage et d'échange d'idées entre les parties prenantes de la région. La célébration a donné lieu à des témoignages de femmes travaillant dans le secteur de la pêche qui ont expliqué comment le projet avait amélioré leurs moyens de subsistance, soulignant ainsi l'approche de développement inclusif du projet. « Nous nous sommes lancés dans un parcours d'investissement que peu de petits entrepreneurs envisageraient de faire, tester la technologie de la culture d'algues marines. Nous apprécions cette opportunité... », a déclaré Hifadhi Hai, un participant au projet originaire de Tanzanie. Tamala Mtambo, un transformateur de poisson de la Twiyule Fish Cooperative, au Malawi, a abondé dans le même sens : « ProFishBlue nous a aidés à faire de la transformation du poisson une source de progrès. »

Par
Sandrine KOUADJO

CAMEROUN / EXPLOITATION MARITIME

Un certificat d'inspection désormais requis pour pratiquer la pêche industrielle

La loi de finances 2026 du Cameroun institue un certificat d'inspection pour les navires de pêche industrielle, facturé 1 million de FCFA par navire et par an, à acquitter au plus tard le 30 juin de l'année.

En 2025, le Ministère camerounais de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales (Minepia) a délivré 27 licences de pêche industrielle côtière aux chalutiers. Ces licences s'accompagnent d'une obligation de débarquer les captures dans les ports d'attache, afin que les volumes pêchés alimentent directement le marché local. À travers la publication de la liste des navires autorisés à pêcher, le gouvernement entend améliorer la transparence dans la gestion, le suivi, le contrôle et la surveil-



lance des activités de pêche, ainsi que la traçabilité des produits halieutiques. Cette démarche répond à des exigences internationales, notamment celles de la charte mondiale pour la transparence des pêches, qui regroupe des mesures destinées à faire sortir la pêche de l'ombre et à garantir la sécurité et la santé des océans. Le Cameroun dispose d'environ 400 km de côtes, sur lesquelles opèrent

plus de 212 000 pêcheurs, en majorité étrangers, dont une partie de la production alimente des circuits informels vers leurs pays d'origine. En janvier 2023, le pays a été sanctionné d'un « carton rouge » par l'Union européenne (UE) pour son manque de coopération dans la gestion responsable des ressources marines. L'UE reprochait notamment au Cameroun de continuer à enregistrer des navires de pêche

opérant en dehors de ses eaux, sans suivi effectif de leurs activités. Cette sanction a conduit le gouvernement à intensifier la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). En 2024, le pays a ratifié le Protocole amendé de l'Accord de Marrakech de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Cameroun espère ainsi accéder aux financements du fonds sur la pêche de l'OMC pour améliorer la gestion halieutique et promouvoir une exploitation durable de ses ressources. Selon les chiffres officiels, la pêche INN, qui menace la durabilité des stocks de poisson et fragilise l'écosystème marin, fait perdre 20 milliards de FCFA par an au Cameroun. En 2023, les chalutiers sillonnant les eaux camerounaises ont ramené 19 157 tonnes de poisson, contre 14 929 tonnes en 2022. Cette hausse de 28 % représente 4

228 tonnes supplémentaires pour les étals des marchés locaux. Cette embellie reste toutefois insuffisante au regard des besoins nationaux, estimés à 500 000 tonnes de poisson par an, contre une production évaluée à 230 000 tonnes en 2023. Pour inverser cette dépendance aux importations, le gouvernement ambitionne de porter la production de poisson à 600 000 tonnes en 2027, dans le cadre du Plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique (Piisah). Évalué à 1 500 milliards de FCFA sur le triennat 2024-2026, ce plan vise à réduire significativement les importations de riz, maïs, blé, huile de palme, poisson, lait et autres céréales, en stimulant la production locale. Le certificat d'inspection des navires de pêche industrielle s'inscrit dans cette stratégie

Source : www.investirauca-meroun.com

AFRIQUE DE L'OUEST

La CEDEAO lance un projet de plus de 7 milliards de Fcfa pour booster la filière lait

Deuxième région importatrice de produits laitiers en Afrique, la communauté ouest africaine veut renverser la tendance en boostant sa production locale. Dans ses efforts pour garantir la souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a lancé un projet pour favoriser la production laitière dans cette région. D'un coût total de 7 321 670 850,00 Franc CFA (11 millions d'euros) financé par l'Agence française de développement (AFD), le Projet d'Appui à l'Offensive Lait en Afrique de l'Ouest (PAOLAO) veut accélérer l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de cette initiative. Ce projet quinquennal qui était déjà annoncé depuis 2023, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest « Offensive Lait » adoptée par la communauté économique en 2020. «Ce projet contribue à l'objectif de la région qui consiste, d'une part, à exploi-



ter pleinement son énorme potentiel pour doubler le volume de production de lait d'ici à 2030, et d'autre part, à augmenter la transformation et la consommation en portant le taux d'incorporation du lait local entre 20 et 25 % d'ici à 2035», peut-on lire dans un communiqué publié sur le site de la CEDEAO. L'exécution du PAOLAO se déroulera autour de quatre axes majeurs, à savoir, l'harmonisation des politiques commerciales et fiscales pour protéger le lait local, la structuration des acteurs et des modèles économiques de la filière ainsi que la promo-

tion de la consommation locale. Il faut noter que la mobilisation de partenaires techniques et financiers afin de renforcer durablement la compétitivité de l'industrie laitière ouest-africaine est également prévue à cet effet. L'Afrique présente un déficit commercial considérable dans le secteur des produits laitiers. En 2023, le continent a importé 7,5 milliards de dollars de produits laitiers, contre seulement 1,1 milliard de dollars d'exportations, générant un déficit commercial de 6,4 milliards de dollars, selon fondation farm.

Par
Sandrine KOUADJO

ÉLEVAGE EN AFRIQUE

La Côte d'Ivoire s'engage pour le Biodigesteur dans l'élevage

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) à travers la Direction de la Production Animale (DPA), a représenté la Côte d'Ivoire à la troisième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB.AOC), tenue jeudi 4 décembre 2025, à Ouagadougou au Burkina Faso. Cette 3ème session du Conseil des Ministres a permis de mettre en place plusieurs résolutions essentielles, qui vont orienter les actions de l'Alliance pour les prochaines années. Il s'agit notamment de l'approbation du Cadre Stratégique, qui a requis la validation des Ministres du Plan stratégique 2026-2030 de l'AB.AOC, traçant une feuille de route ambitieuse pour l'expansion des technologies de biodigestion dans la zone. L'établissement du bilan de la Présidence du Burkina Faso sur la période 2023-2025, permettant de capitaliser sur les acquis et d'identifier les défis persistants. De l'engagement Financier, un point crucial a été fait sur l'appel de Cotonou, insistant sur l'engagement des pays membres à honorer régulièrement leurs contributions annuelles pour assurer la solidité financière et opérationnelle de l'institution. Le renouvellement de la Gouvernance pour assurer la continuité et le leadership politique de l'Alliance. Ainsi que les prises de décisions opérationnelles jugées utiles à l'exécution efficace de la mission de l'institution, consolidant l'efficacité de l'AB.AOC dans sa mission de promotion des énergies renouvelables. En prélude de cette 3ème édition, une rencontre préparatoire a permis d'harmoniser les positions techniques en amont des prises de décision politiques. En prenant part à ces deux instances, la Côte d'Ivoire souligne son intérêt pour les solutions énergétiques et environnementales issues de l'élevage. Elle réaffirme donc son engagement à intégrer l'innovation et les pratiques durables dans son secteur des ressources animales, contribuant ainsi directement à la sécurité énergétique et au développement d'une économie plus verte.

Par S. K.

DERMATOSE BOVINE EN FRANCE

Un nouveau cas confirmé en Haute-Garonne, la préfecture ordonne le « dépeuplement » du troupeau

La préfecture de la Haute-Garonne a annoncé, vendredi 12 décembre 2025, avoir pris un arrêté prévoyant « le dépeuplement de l'unité de bovins dans laquelle la présence de la DNC a été confirmée ».



Un nouveau cas de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) a été détecté au sein d'une exploitation située dans la commune de Touille, en Haute-Garonne, a confirmé la préfecture de Haute-Garonne ce vendredi 12 décembre 2025 dans un communiqué, après l'annonce de la Chambre d'agriculture du département. « Il s'agit du premier cas confirmé dans le département » depuis la détection du premier foyer en Savoie en juin dernier, précise le communiqué. Un arrêté préfectoral de déclaration d'infection a été pris, prévoyant « des mesures pour contenir et limiter la propagation de la maladie », ajoute la préfecture.

Celles-ci comprennent le « dépeuplement de l'unité de bovins dans laquelle la présence de la DNC a été confirmée, conformément à la réglementation en vigueur », l'« interdiction des mouvements de bovins dans la zone réglementée », et la « vaccination préventive obligatoire des bovins dans la zone

réglementée », liste le communiqué. La zone de vaccination est désormais étendue à l'ensemble du département, précise la préfecture. La Chambre d'agriculture est pour un « protocole d'allègement des euthanasies ». Le président la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, Christian

Dequé, avait annoncé un peu plus tôt la détection d'un cas de DNC dans le département. « À ce jour, la zone réglementée, incluant les périmètres de protection et de surveillance, concerne 444 communes du département », précise-t-il, tout en confirmant l'élargissement de la zone de vaccination à

tout le département. Christian Dequé a, par ailleurs, affirmé son soutien aux éleveurs, déclarant dans un communiqué avoir conscience que les agriculteurs « perdent confiance face au protocole en vigueur » contre la DNC. La stratégie du gouvernement prône l'abattage complet d'un troupeau en cas de détection de DNC, suscitant la grogne de nombreux éleveurs. Mais le président de la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne s'est dit ouvert à une « réflexion et une expérimentation d'un protocole d'allègement des euthanasies dans les élevages prenant en compte les risques de propagation de la maladie (animaux en bâtiment, baisse de la pression des insectes piqueurs, vaccination des autres bovins en contact...) ». Un pas vers l'apaisement alors que des blocages sont organisés en France à l'appel de syndicats pour manifester la colère des éleveurs.

Source :
Ouest-France

RESSOURCES MARINES

Le Vietnam suspend les règles de taille minimale pour le thon et d'autres espèces de poissons

Le gouvernement vietnamien a temporairement suspendu l'application des réglementations relatives à la taille minimale de plusieurs espèces marines clés, dont différentes espèces de thon, suite aux appels des pêcheurs locaux à abolir cette réglementation.



Les règles de taille minimale, instaurées début 2024, s'inscrivaient dans le cadre d'un effort plus large du Vietnam visant à renforcer la protection des ressources marines et à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) – une campagne qui s'est intensifiée après que la Commission européenne a adressé un avertissement (carton jaune) au Vietnam en 2017. La réglementation, notamment la taille minimale de 500 millimètres pour le thon listao, espèce essentielle à la commercialisation, a exercé une forte pression sur les pêcheurs locaux et les entreprises de transformation. Par exemple, lors de sa mise en œuvre, des organisations professionnelles, dont l'Association vietnamienne des exportateurs et producteurs de produits de la mer (VASEP), ont averti que la majorité des thons listao pêchés par les navires locaux seraient inférieurs à la nouvelle taille minimale, contraignant les pêcheurs à annuler des sorties en mer et provoquant des pénuries pour les transformateurs. Outre la bonite à ventre rayé, la réglementation s'appliquait à la taille minimale de capture d'une gamme d'espèces présentes dans les eaux vietnamiennes, notamment le thon albacore, le thon obèse, le thon frégate, le thonine, le thon rouge, le sar à grande tête, la sardine dorée, la crevette de Hardwicke et le calmar. Le nouveau décret, qui officialise la suspension des limites de taille, est entré en vigueur le 29 novembre 2025. En réaction, la VASEP a salué le décret comme une « bonne nouvelle pour les entreprises vietnamiennes de produits de la mer » et a qualifié la suspension des exigences de taille d'étape majeure vers la résolution des difficultés du secteur. Les pêcheurs locaux ont également accueilli avec soulagement cette suspension temporaire, décrivant cette décision comme un « allègement » de leur secteur. L'obstacle étant levé, les pêcheurs se préparent désormais à reprendre le travail au lieu d'abandonner leurs bateaux, anticipant une rentabilité accrue à l'approche de la haute saison du listao, rapporte le journal publié sous l'égide du ministère vietnamien de l'Agriculture et de l'Environnement. « Janvier 2026 sera la principale saison de pêche au thon listao. À cette date, la réglementation sur la taille minimale de capture ne sera plus en vigueur. Les pêcheurs utilisant des sennes coulissantes en tireront certainement profit. Au lieu d'abandonner leurs bateaux en mer comme par le passé, chacun prendra la mer pour pêcher », a déclaré le pêcheur Huynh Chanh Thi au journal.

Source : seafoodsource.com

ÉLEVAGE
d'Afrique INFO

SOCIÉTÉ EDITRICE:
MOAHE COMMUNICATION
Tel.: +225 27 22 23 87 66
Cel.: +225 05 06 91 97 36

moahcommunication@gmail.com

SIÈGE SOCIAL:
Abidjan Cocody Angré 7è
Tranche îlot M 1001 logements

GÉRANT & DIRECTEUR
DE PUBLICATION:
Charles Lambert TRA BI
+225 07 07 87 98 43
+225 01 01 04 50 00

DIRECTEUR
DES RÉDACTIONS:
OUATTARA Dit Vali
+225 07 07 20 44 47

RÉDACTEUR EN CHEF:
André SELFOUR
+225 07 77 00 77 16

SERVICE COMMERCIAL:
+225 01 52 83 72 72

MAQUETTISTE:
Consty HENNEKA
hennekaco@gmail.com

RÉCÉPISSÉ DU PROCUREUR
DE LA RÉPUBLIQUE:
N° 021 du 1er août 2024

TIRAGE: 1500 exemplaires

IMPRESSION:
HOODA GRAPHICS



MIRAH

Ministère des Ressources
Animales et Halieutiques



PROJET D'APPUI AUX ÉLEVAGES EN DÉVELOPPEMENT (PRO-EL DEVELOPPEMENT)

Ce projet a pour objectif d'améliorer la couverture des besoins nationaux en viande et produits animaux, tout en contribuant à l'autonomisation des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables.

Coût: 2,728 milliards de FCFA

Durée: 5 ans